

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 11 OCTOBRE 2010 -

- - - - -

L'An Deux Mille dix, le onze octobre, à 20 heures 30, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert CAYRON, Maire.

Etaient présents : Mmes - ANGLADE - AUSSEIL – GINISTY - S. GLANDIERES - A-M GLANDIERES - LACAMPAGNE – LADOUX - LANTUECH – LESIEUR - MARTIN - MICHEL - REY

Mrs – ANGLES – BATUT – CAVIALE - CAYRON - CLUZEL - DELPERIE – GRANDESSO – LE DERFF – MAZELIER – REGIS - RUFFAT – SEPTFONDS - TAVET

Absent représenté : Mr SALVAN a donné procuration à Mr DELPERIE

Absent : Mlle SOLIGNAC

Mr RUFFAT est désigné Secrétaire de séance.

* * * * *

Note : Mr le Maire demande à l'Assemblée son avis pour ajouter à l'ordre du jour une délibération pour le choix du Maître d'œuvre dans le cadre du programme de rénovation du Pont Vieux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

* * * * *

1 - Démission de Mademoiselle Laura POUX, Conseiller Municipal et nomination de Madame Marie-Paule LESIEUR en remplacement - délibération n° 01 -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mlle Laura POUX, Conseiller municipal, élue de la liste « Citoyens d'Abord ».Après en avoir informé Mme la Préfète de l'Aveyron, Monsieur le Maire déclare Mme Marie-Paule LESIEUR, située en 6^{ème} position sur la liste « Citoyens d'Abord », et appelée à remplacer Mlle POUX, installée dans ses fonctions de Conseiller Municipal et l'invite à siéger au sein du Conseil Municipal.

Mme LESIEUR, siègera au sein des deux commissions municipales N°1 « Développement économique – Finances » et N°2 « Urbanisme – Sécurité – Investissement – Cadre de vie - Environnement », en remplacement de Mlle POUX.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

* * * * *

2 - Le Maire propose l'Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Septembre 2010

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

* * * * *

3 – Communication des décisions du Maire

- délibération n° 02 –

Le Maire communique les décisions municipales N°946 à N°956 prises dans le cadre de la délégation conférée par délibération du Conseil Municipal du 02 avril 2008.

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble de ces décisions.

* * * * *

4 – Subventions 2010

- délibération n° 03 –

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avis des Commissions Municipales concernées :

- Attribution à l'unanimité des subventions aux associations comme suit :

C.C.A.S.	16 300€	
Amicale du Personnel de la Ville d'Espalion	4 003 €	
Association Générale des Familles	117 520 €	Pour le fonctionnement du Multi-accueil (dont 20 000 € déjà versés en début d'année)
Association Culture et Patrimoine <i>Mmes Martin et Ginisty, respectivement présidente et membre de l'association, ne prennent pas part au vote de cette subvention.</i>	600 €	

- Attribution à la majorité (25 voix pour -1 abstention), d'une subvention de 500 € à l'Association « Des films à faire », pour la réalisation d'un film documentaire dans l'abbaye Cistercienne Notre Dame de Bonneval.

* * * * *

5 – Décision Modificative N°2 – Budget Ville d'Espalion

- délibération n° 04 –

Approbation à l'unanimité. Cette décision tient compte :

- d'une subvention de 15 000€ attribuée par le Centre National du Cinéma au titre du soutien financier pour les travaux réalisés sur le Cinéma Le Rex. Ce crédit va permettre la réalisation par les services techniques municipaux, de travaux dans la salle de cinéma (isolation phonique et thermique, accès et WC handicapés).
- de différents virements de crédits d'opérations d'investissements vers le chapitre travaux en régie. Ces travaux portent sur des aménagements suivants :
 - réalisation d'espaces propreté – travaux au local Mosaic, et matériaux sur chemins ruraux.

* * * * *

6 - Approbation de la Modification Simplifiée N°1 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'Espalion

- délibération n° 05 -

- Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 123-13 ; R 123-20-1 et R 123-20-2,

- Vu la délibération en date du 06 juin 1986 ayant approuvé le POS,

-Vu l'avis au public mettant à disposition le projet de modification simplifiée N°1 du POS, du 08 septembre 2010 au 08 octobre 2010 ;

- Considérant qu'aucune observation n'a été mentionnée sur le registre de mise à disposition du projet,

- Considérant que la modification simplifiée N°1 du POS telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver la modification simplifiée N°1 du POS portant sur deux points :

1. Modification du règlement du secteur UBb en s'inscrivant dans une vision de développement durable de l'agglomération.
2. Réduction d'emprise ou suppression d'emplacements réservés.

* * * * *

7 - Délégation de Service Public pour le choix de l'exploitant du Cinéma Le Rex

- délibération n° 06 -

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 mai 2010, le Conseil Municipal a décidé :

- le lancement d'une nouvelle délégation de service public pour la gestion du Cinéma Le Rex,
- la création d'une Commission de Délégation de Service Public, pour le lancement de cette procédure.

L'appel à candidatures et la procédure de délégation ont été réalisés.

Il informe l'Assemblée que la Commission de Délégation de Service Public constituée à cet effet s'est réunie les :

- 12 juillet 2010 pour l'ouverture des candidatures (quantité 6)
- 17 septembre 2010 pour l'analyse des 4 offres reçues
- 01 octobre 2010 pour un entretien avec les 4 candidats ayant remis une offre.

Vu le rapport du Président de la Commission,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (25 voix pour - 1 abstention) de confier l'exploitation du Cinéma Le Rex dans le cadre d'une délégation de service public pour une durée de 7 ans, à compter du 1^{er} Décembre 2010, à la SARL Les Cinémas du Rouergue, 33 Avenue Charles de Gaulle - 19300 EGLETONS, représentée par Mr J-Pierre VILLA.

* * * * *

8 - *Restauration des Parements du Pont Vieux*
Mission de Maîtrise d'œuvre
- délibération n°07 -

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 26 Mai 2010, par laquelle la Commune a confié à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Midi-Pyrénées (DRAC), une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la restauration des parements du Pont Vieux.

La phase de consultation des maîtres d'œuvre menée par les services de la DRAC est aujourd'hui terminée.

Au vu des conclusions présentées par Mr Jean-Marc Calmettes de la DRAC, Assitant à la Maîtrise d'ouvrage, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Monsieur LARPIN Dominique, architecte du patrimoine – 34000 Montpellier, qui a présenté une offre conforme aux attentes du maître d'ouvrage, de l'APD à la réception des travaux, en tenant compte des spécificités et des difficultés du chantier.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette proposition, et le montant d'honoraires fixé à 25 650 €H.T. (9,5% du montant estimatif destravaux).

Informations diverses

Projet de candidature au P.E.R. (Pôle Excellence Rurale) pour la valorisation du Chemin de Saint Jacques.

Monsieur DELPERIE présente ce projet porté par le Pays du Haut Rouergue qui a donc décidé de faire candidature à un P E R ayant pour thème la valorisation du chemin de St Jacques.

Le pays a demandé aux communes de son territoire où passe le chemin de St Jacques de lui soumettre des projets qui devaient s'inclure dans les quatre thèmes retenus par le pays suite à une étude de 2004 : Mise en sécurité, Signalétique, Aménagements « Bien être » du randonneur, Amélioration de l'hébergement.

En ce qui concerne la mise en sécurité il s'agit principalement d'équiper de sur largeurs l'ensemble des voix communales goudronnées afin que les pèlerins ne marchent plus directement sur la route et pour être aussi en cohérence avec la politique du conseil général qui veut mener cette action sur toutes les départementales empruntées par le chemin de St Jacques.

La ville d'Espalion a donc déposé une liste de l'ensemble des projets qu'elle pourrait avoir et qui s'inscriraient dans les objectifs du pays. Cette liste a été présentée à la commission.

Le pays a soumis l'ensemble des projets à deux cabinets d'étude, un cabinet pour la sécurité et les aménagements « bien être » et un autre pour la signalétique, qui ont chiffré les propositions et donné leur avis de professionnels.

Le dossier de candidature va être déposé par le pays vers la mi octobre et c'est une fois que l'on aura la réponse de l'acceptation que l'on rentrera dans le détail de la mise en œuvre qui dépendra aussi du niveau de subventions auquel on aura droit.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance
J.N. RUFFAT

Le Maire
G. CAYRON